

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2023

Ouverture de la séance à 20h47, sous la présidence de monsieur le maire RAMON Georges

Conseillers présents :

- CONTE Aimé, LACROIX Michel, LAGARDE Didier, MARGOTTON Alice, PLANES Frédéric, RAMON Georges, RAYNAUD Audrey, SOLERA Georges, SORBIER Bernard.

Conseillers absents :

- ATZORI Jean qui a donné procuration à LAGARDE Didier
- SOLER Michael, excusé

Secrétaire de séance : RAYNAUD Audrey

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 Novembre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

DELIBERATIONS

1. Ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2024

Cela permet d'avoir une disponibilité dans la section investissement, de 25% du budget précédent. La Mairie, l'épicerie multi-service et le Service d'Eau et d'Assainissement sont concernés.

L'ouverture de crédit est adoptée à l'unanimité.

2. Choix des entreprises pour travaux de réfection de voirie

Les portions concernées sont :

- Chemin du cimetière
- Place des anciennes écoles
- Autour de l'espace culturel Léon SICRE
- Chemin du Rigal
- Chemin des Echartades

Après échanges et discussions, le conseil municipal propose de partager les travaux entre les deux entreprises :

- le chantier des Échartades pour la somme de 31 595€ à l'entreprise PLANEL Rémy
- les quatre autres chantiers pour la somme de 34 795€ à la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Prix de l'eau

Monsieur le maire propose une augmentation de 5€ de l'abonnement annuel à l'assainissement collectif.

La proposition est adoptée à la majorité, 7 votes pour l'augmentation et 3 votes contre l'augmentation : LACROIX Michel, MARGOTTON Alice et RAYNAUD Audrey.

4. Convention mission d'accompagnement « Fonds Vert »

Le Fonds Vert constitue le nouvel outil de soutien de l'État en faveur des investissements des collectivités pour la performance environnementale.

Les chantiers envisagés sont :

- pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie en vue d'une autoconsommation collective (électricité déduite des autres compteurs communaux)
- remplacement des radiateurs électriques par des pompes à chaleur.
- renforcement de l'isolation de la mairie dans les parties non isolées.

La mairie paye une participation de 750 € pour les frais d'ingénierie relatifs à cet accompagnement.

La convention est adoptée à l'unanimité.

5. Sonorisation de l'église

La sonorisation de l'église nécessite un investissement de 1 100€ pour l'achat d'un amplificateur quatre zones et de deux colonnes de huit hauts-parleurs.

L'investissement est adopté à l'unanimité.

6. Achat parcelle construction STEP

La mairie souhaite acheter la parcelle ZB 139 au prix de 2 000€, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

L'accord pour l'achat de la parcelle est adopté à l'unanimité.

7. Déclaration d'intention d'aliéner

Vente de la parcelle n°D 151 située dans le hameau de LAPEYRE.

Le refus de préempter est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22h00.